

# La veille municipale

Mercredi 17 décembre 2014  
volume 17, numéro 51  
ISSN 1492-0670



## Dans ce numéro

### 1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux  
modifiés

### 2 Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 51 du 17 décembre 2014

Gazette officielle du  
Québec, Partie 1, fascicule  
n° 50 du 13 décembre 2014

Fin de la publication

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Lois municipales modifiées

*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, RLRQ, c. **A-3.001**, aa. 24.1-24.13.

*Loi concernant principalement la mise en oeuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake*, L.Q. 2014, c. 18, a. 1.

*Loi sur le bâtiment*, RLRQ, c. **B-1.1**, aa. 6.1-6.6, 182.

*Loi concernant principalement la mise en oeuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake*, L.Q. 2014, c. 18, aa. 2, 3.

*Charte de la Ville de Montréal*, RLRQ, c. **C-11.4**, a. 22.

*Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif*, L.Q. 2014, c. 19, a. 1.

*Code de la sécurité routière*, RLRQ, c. **C-24.2**, aa. 1, 328.1, 328.5, 421.1.

*Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions*, L.Q. 2014, c. 12, aa. 42, 44-46.

*Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. **C-65.1**, a. 27.4.

*Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, L.Q. 2014, c. 17, a. 31.

*Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, RLRQ, c. **R-20**, aa. 1, 20.1-20.6, 123.

*Loi concernant principalement la mise en oeuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake*, L.Q. 2014, c. 18, aa. 4-6.

*Loi sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. **S-2.1**, a. 176.0.2.

*Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du*

*secteur public ainsi que des sociétés d'État*, L.Q. 2014, c. 17, a. 8.2-8.12, 32.

*Loi concernant principalement la mise en oeuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake*, L.Q. 2014, c. 18, a. 7.

*Loi sur les véhicules hors route*, RLRQ, c. **V-1.2**, aa. 1, 1.1, 2, 2.0.1, 3, 6, 7.1, 7.2, 11, 12.1, 12.1.2, 12.1.3, 18, 18.1, 21.1, 21.2-21.10, 23, 23.1, 27, 28, 28.1, 29, 46, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 55.1, 55.3, 55.4, 55.5, 56, 56.2, 57, 58, 58.1, 58.2, 59, 59.1, 60, 66, 66.1, 67.

*Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions*, L.Q. 2014, c. 12, aa. 1-41.

*Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, RLRQ, **2014, c. 15**, nouvelle.

*Entrée en vigueur.*

*Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, RLRQ, **2014, c. 17**, nouvelle.

*Entrée en vigueur.*

*Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du directeur général des élections*, RLRQ, **2014, c. 20**, nouvelle.

*Entrée en vigueur.*

## Règlements municipaux modifiés

*Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances*, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 4, annexe III.

*Arrêté numéro 2014-12 du ministre des Transports en date du 5 décembre 2014 modifiant l'arrêté du ministre des Transports du 22 mai 1990 concernant l'approbation des balances*, A.M. 2014-12 du 05-12-14, (2014) 146 G.O. 2, 4483, a. 1.

*Règlement sur les permis*, RLRQ, c. C-24.2, r. 34, aa. 30, 46.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les permis*, D. 991-2014 du 12-11-14, (2014) 146 G.O. 2, 4173, aa. 1-2.

*Arrêté ministériel concernant le projet-pilote relatif aux sièges d'appoint pour les motoneiges monoplaces*, RLRQ, c. V-1.2, r. 2, abrogé.

*Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions*, L.Q. 2014, c. 12, a. 47.

*Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux systèmes de chenilles pour véhicules tout-terrain munis de 4 roues*, RLRQ, c. V-1.2, r. 3, abrogé.

*Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions*, L.Q. 2014, c. 12, a. 48.

*Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux véhicules de type côte à côte*, RLRQ, c. V-1.2, r. 4, abrogé.

*Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions*, L.Q. 2014, c. 12, a. 49.

*Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route*, RLRQ, c. V-1.2, r. 4.1, aa. 3, 9, 24, 25, 33, 50, 53.

*Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions*, L.Q. 2014, c. 12, aa. 50-53, 55-57.

*Règlement sur les véhicules hors route*, RLRQ, c. V-1.2, r. 5, aa. 1.2, 10, 11.1-11.2, 27, 28.

*Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions*, L.Q. 2014, c. 12, aa. 58-62.

*Loi sur la sécurité ferroviaire, L.C. 1985, ch. 32 (4e suppl.)*.

*Règlement sur la protection des devis d'installation et d'essai aux passages à niveau*, C.R.C., ch. 1183, abrogé.

*Règlement sur les passages à niveau*, DORS/2014-275 du 28-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 3166, a. 111.

*Règlement sur les passages à niveau au croisement d'un chemin de fer et d'une voie publique*, DORS/80-748, abrogé.

*Règlement sur les passages à niveau*, DORS/2014-275 du 28-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 3166, a. 112.

*Règlement sur les passages à niveau*, DORS/2014-275 du 28-11-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 3166, nouveau.

## **Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 51 du 17 décembre 2014**

### **DÉCRETS ADMINISTRATIFS**

Report de l'octroi d'une aide financière maximale de 9 873 168\$ au cours de l'exercice financier 2017-2018 et la conclusion de deux avenants aux ententes de financement avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour la mise en place de la trame verte et bleue et pour l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre.

D. 1030-2014 du 26-11-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 4499.

Délivrance d'un certificat d'autorisation à Éoliennes Frampton S.E.C. pour le projet de parc éolien communautaire de Frampton sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce.

D. 1033-2014 du 26-11-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 4501.

Délivrance d'un certificat d'autorisation à la Ville de Saint-Georges pour le projet de reconstruction du quai Pinon sur le territoire de la Ville de Saint-Georges.

D. 1034-2014 du 26-11-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 4506.

Maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics.

D. 1054-2014 du 26-11-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 4535.

### **ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement à l'imminence de mouvements de sol menaçant les résidences principales sises aux 60-62 et 68, rue Saint-Dominique Ouest, dans la Ville de Saguenay, arrondissement de Chicoutimi.

A.M., 0054-2014 du 01-12-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 4550.

### **AVIS**

Réserve naturelle de la Coulée-des-Érables — Reconnaissance.

Avis, (2014) 146 *G.O.* 2, 4551.

## **Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 50 du 13 décembre 2014**

### **MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...**

ÉCONOMIE, INNOVATION ET EXPORTATIONS

Heures d'affaires (*Avis d'autorisation de la Ville de Beaupré*).

Avis, (2014) 146 *G.O.* 1, 1236.

### **Fin de la publication**

Veillez noter que nous mettrons fin à la publication de La Veille municipale le 1<sup>er</sup> janvier 2015.